

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2023
Rapporteur :
Madame Nabila PRIGENT**

N° 6

**Programme local de l'habitat 2019-2024 - Subventions et contributions de Quimper
Bretagne Occidentale aux partenaires de la politique locale de l'habitat et du logement
pour l'année 2022, ADIL et CLCV**

Dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat (PLH) et de sa politique volontariste de l'habitat, la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces échanges se traduisent en particulier par l'animation de partenariats renforcés qui donnent lieu chaque année à des participations financières en faveur de plusieurs associations ou organismes.

Ces partenariats sont définis notamment par des conventions pluriannuelles ou des contributions annuelles.

- Subvention à la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

La CLCV informe, conseille, forme et représente les consommateurs et les locataires. L'antenne locale de la CLCV de Quimper intervient principalement sur le territoire géographique des communes de Quimper Bretagne Occidentale. Outre 3 salariés qui représentent un équivalent temps plein et demi, l'union locale compte une vingtaine de bénévoles qui œuvrent notamment dans le domaine du logement par un travail d'accompagnement des locataires, tant dans le logement privé que public, ainsi que des copropriétaires.

Au-delà de son rôle de conseils gratuits et d'information, la CLCV intervient également dans les situations de difficultés de paiement du loyer, d'aide à l'obtention d'un logement décent, pour la prévention des expulsions ou dans la constitution de dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable). En 2021, la CLCV a accompagné 27 ménages menacés

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023
(accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

d'expulsion sur Quimper Bretagne Occidentale tant sur le logement privé que le logement public.

Compte-tenu des moyens financiers importants engagés par la collectivité au travers de programmes d'envergure (Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat, Logement d'Abord, programmation ambitieuse de logements sociaux...) et dans ses nombreux partenariats, il est proposé de reconduire la subvention annuelle de fonctionnement au même niveau que les années précédentes, à savoir 3 150 euros.

- L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) :

Le partenariat avec l'ADIL a été renouvelé par convention lors du conseil communautaire du 29 septembre 2022. Établie sur la période 2022-2024 elle précise les modalités de partenariat, l'organisation et la tenue des permanences, ainsi que le niveau de soutien de QBO.

Depuis sa création en 1991, l'ADIL du Finistère assure, en direction des habitants du Finistère, une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat. Ainsi, chaque année, près de 2 500 habitants de Quimper Bretagne Occidentale ont recours aux services de l'ADIL 29.

Quimper Bretagne Occidentale est membre de l'association et lui apporte chaque année une contribution financière afin de lui permettre d'assurer sa mission avec efficacité.

Les missions prévues sont :

- l'information et le conseil gratuit et neutre du public sur les questions de logement et d'habitat ;
- la tenue de permanences de 4 demi-journées par semaine minimum organisées depuis mars 2023 au sein de l'Espace Habitat de QBO rue de la Providence ;
- l'animation de sessions de formations gratuites à destination des particuliers sur des thématiques spécifiques ;
- la formation des élus et personnels communaux sur des thématiques en rapport avec le logement ;
- l'accompagnement des accédants à la propriété sur Quimper Bretagne Occidentale, dans le cadre du dispositif d'aide locale aux primo-accédants modestes « Ma Première Pierre » mis en place par la collectivité.

La participation de Quimper Bretagne Occidentale est établie, dans la convention, à hauteur de 32 485 euros en 2022 (référence pour 104 789 habitants au 1^{er} janvier 2021).

Par courrier du 4 avril 2023, l'ADIL 29 sollicite de la part de ses membres une revalorisation de la participation financière compte-tenu de l'augmentation de ses dépenses de

fonctionnement (coût du carburant, du coût unitaire de l'électricité, revalorisation salariale...). Malgré une attention particulière et une diminution des charges de fonctionnement en 2023 de 10%, le budget prévisionnel est en hausse. Le conseil d'administration a donc voté fin 2022 une hausse des cotisations des membres de l'ADIL limitée à 3% grâce à une ponction sur les fonds propres afin d'équilibrer le budget 2023.

La cotisation sollicitée auprès de QBO s'élève à 33 480€ (soit 0,32€/hab avec 104 622 habitants en 2023).

La proposition d'avenant est jointe à la délibération : seul l'article relatif à la cotisation est modifié.

Messieurs Alain DECOURCHELLE et Matthieu STERVINOUE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale :

1 - à signer les avenants aux conventions 2022-2024 avec l'ADIL 29 ;

2 - à verser les subventions et contributions, au titre de l'exercice 2023, à la CLCV pour un montant de 3 150 € et à l'ADIL pour un montant de 33 480 €.